

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
15/03/2024

Date d'affichage
25/03/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

L'an deux mil dix vingt quatre

*Le 20 mars à 20 Heures 00 Minute, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LAUNAY Chantal, BRIAND Henri, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, LEGOUT Séverine, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ROCHELLE Stéphane

ABSENTS : BOULET Peggy,

POUVOIR : Néant

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°16-03-2024 Autorisation de signature – Avenant n°1 à la convention de prestation de service instruction du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle au conseil que celui-ci a, par délibération du 21 janvier 2021, conclu une convention avec le Scot du Pays de Fougères en vue de lui confier une mission d'accompagnement de la commune en matière d'urbanisme réglementaire et opérationnel.

Pour la commune cela se traduit d'une part au travers de permanence à destination de la population dans le cadre de projets d'urbanisme, de l'instruction des demandes d'urbanisme de toutes natures, de la mise à disposition d'outils informatiques permettant le suivi de ces demandes etc...

Cette convention, courant jusqu'au 31 décembre 2026, prévoit les conditions de financement par les communes, des services rendus.

Monsieur le Maire expose que le conseil syndical du Scot propose qu'à compter du 1^{er} janvier 2024 les conditions de rémunération soient modifiées dans les conditions fixées dans l'avenant annexé à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 035-213500192-20240320-16_03_2024-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de l'avenant à la convention présenté par monsieur le Maire et annexé à la présente délibération

Autorise monsieur le Maire à signer cet avenant ainsi que tout document relatif à cette affaire

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

